



Commune de Vérossaz

ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration Communale de Vérossaz soumet à l'enquête publique la demande de construction présentée par :

Requérant : Gelf sàrl
Auteur des plans : Urbatecture SA, Chanoine Broquet 5, 1890 St-Maurice
Situation : Parcelle no 571, folio 6, au lieu-dit « Le Fillolage », située en zone Zone résidentielle R2, à Vérossaz, coordonnées 2'564'861 / 1'118'115

Objet : Construction d'un immeuble avec 4 logements
Numéro consultation : 77b9d63f

Requérant : Madame Gabrielle Rey
Auteur des plans : Frédéric Barman, Avenue de la Plantaud 116, 1870 Monthey
Situation : Parcelle no 3127, folio 5, au lieu-dit « Le Fillolage », située en zone Zone résidentielle R2, à Vérossaz, coordonnées 2'564'964 / 1'118'081

Objet : Construction d'une maison individuelle
Numéro consultation : 7ae4b2a1

Le dossier est à consulter sur la plateforme eBO ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Vérossaz, Case postale 22, 1891 Vérossaz, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

L'Administration communale

Vérossaz, le 12 juin 2026